



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-280

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Calvados / Secrétariat général

14-2023-11-09-00001 - arrêté portant délégation à Mmes LAGACHE, LE MOIGN et DAVOUST pour représenter le Préfet devant le tribunal administratif (1 page)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2023-11-09-00001

arrêté portant délégation à Mmes LAGACHE, LE
MOIGN et DAVOUST pour représenter le Préfet
devant le tribunal administratif



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté préfectoral portant délégation à
**Mesdames Ophélie LAGACHE, Laëtitia LE MOIGN et Stéphanie
DAVOUST** pour représenter le Préfet du Calvados
devant le Tribunal Administratif de Caen

Le Préfet du Calvados

VU le code de justice administrative et notamment son article R431-10 relatif à la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives ;
VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la préfecture du Calvados

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée, au titre des instances n° 2200196, 2200298 et 2200334, à :

- **Madame Ophélie LAGACHE**, inspectrice de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), rédactrice au bureau de soutien juridique de la DGCCRF,
- **Madame Laëtitia LE MOIGN**, inspectrice de la DGCCRF, en poste à la direction départementale de la protection des populations du Calvados, et
- **Madame Stéphanie DAVOUST**, inspectrice de la DGCCRF, en poste à la direction départementale de la protection des populations du Calvados,

à l'effet de représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen aux audiences afférentes auxdites instances et formuler, à cette occasion, toutes observations écrites et orales

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées. Une copie en sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

ARTICLE 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le - 9 NOV. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale


Florerice BESSY